pays sur la mise au point de procédés grâce auxquels on peut enlever l'anhydride sulfureux, l'oxyde d'azote et autres éléments viciateurs qui se forment dans une certaine mesure dans les tuyaux à gaz, surtout ceux des centrales thermiques. On tient le ministère de la Santé et du Bien-être social au courant de ces faits nouveaux.

- c) On peut effectuer le contrôle des retombées nucléaires dans l'air en mettant un terme aux essais dans l'atmosphère d'armes nucléaires.
- 3. Le programme relatif à la pollution de l'air a été mis sur pied en 1956 par le Service d'hygiène professionnelle du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et a coûté jusqu'ici environ \$400,000. Le programme se rattache étroitement à l'activité déployée dans ce domaine par les ministères provinciaux de la Santé.

Le programme relatif à l'étude des retombées radioactives a été mis sur pied en 1959 par le Service de la protection contre les radiations du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et a coûté jusqu'ici environ \$100,000.

ÉQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES À TROIS AÉROPORTS

Question nº 1093-M. Rhéaume:

- 1. L'équipement pour la lutte contre l'incendie disponible à présent à chacun des aéroports suivants est-il suffisant pour les besoins de sécurité a) Fort Smith, b) Yellowknife, c) Inuvik? Dans le cas de la négative, quel est l'équipement supplémentaire nécessaire à chacun des endroits susmentionnés pour qu'ils répondent aux normes minimes de sécurité?
- 2. Quelles mesures a-t-on prises en vue d'obtenir cet équipement et de le rendre disponible?
- L'hon. M. Pickersgill: 1. a) Fort Smith—Par suite de l'accroissement récent de la circulation aérienne, on a étudié la question de savoir si ce matériel était suffisant; b) Yellow-knife, oui; c) Inuvik, oui.
- 2. Un nouveau camion de 400 gallons renfermant de la mousse pour éteindre les incendies sera acheté pour Fort Smith au cours de 1964-1965.

EFFICACITÉ D'UN REMÈDE CONTRE LA LEUCÉMIE Question n° 1100—L'hon. M. Monteith:

Étant donné que certains articles de journaux peuvent avoir éveillé de faux espoirs chez ceux qui souffrent de leucémie, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social voudrait-elle publier un communiqué faisant connaître l'opinion du ministère sur la validité d'un remède contre cette terrible maladie, que prétend avoir découvert un certain M. Naessens présentement en visite au Canada?

L'hon. Mlle LaMarsh: Le ministère de la é Santé nationale et du Bien-être social surveille cette situation de très près, et le ministre songera à faire une déclaration sur ce sujet au moment opportun.

[L'hon. M11e LaMarsh.]

(Texte)

REVENU BRUT DES FERMIERS CANADIENS POUR LES ANNÉES 1960 À 1963

Question nº 1117-M. Latulippe:

- 1. Quel fut le revenu total brut des fermiers canadiens pour 1960, 1961, 1962 et 1963?
- 2. Quel fut le revenu total net des fermiers canadiens pour 1960, 1961, 1962 et 1963?
- 3. Quels furent les frais d'exploitation totaux des fermiers canadiens pour 1960, 1961, 1962 et 1963?
- 4. Quel fut le revenu brut en moyenne, par province, des fermiers pour les années 1960, 1961, 1962 et 1963?
- 5. Quel fut le revenu net, en moyenne, par province, des fermiers pour les années 1960, 1961, 1962 et 1963?
- 6. Quels furent les frais d'exploitation, en moyenne, par province, des fermiers pour les années 1960, 1961, 1962 et 1963?

Réponse: 1. et 2. En abordant cette question, il doit être bien entendu que tous les renseignements relatifs aux estimations des recettes, ou du revenu, agricoles *ne représentent* que les recettes des cultivateurs provenant de leurs exploitations agricoles. Ils ne comprennent pas les recettes de provenance hors-ferme.

- 1. 1960, \$3,256,722,000; 1961, \$3,054,429,000; 1962, \$3,758,370,000; 1963, \$3,896,278,000.
- 2. 1960, \$1,340,364,000; 1961, \$1,074,672,000; 1962, \$1,678,772,000; 1963, \$1,716,345,000.
- 3. 1960, \$1,916,358,000; 1961, \$1,979,757,000; 1962, \$2,079,598,000; 1963, \$2,179,933,000.
- 4, 5 et 6. Le Bureau fédéral de la statistique n'établit pas d'estimations officielles quant au revenu et aux dépenses agricoles moyens par ferme en raison de la difficulté d'obtenir des chiffres satisfaisants, quant au nombre de fermes ou de cultivateurs, qui puissent servir au calcul d'estimations utiles à toutes fins. Ordinairement une variété de chiffres sont donnés qui permettent à l'utilisateur de choisir le diviseur le plus approprié à ses besoins.

D'après le recensement de 1961, le nombre de fermes, par province, au Canada, est le suivant:

Île-du-Prince-Édouard, 7,335; Nouvelle-Écosse, 12,518; Nouveau-Brunswick, 11,786; Québec, 95,777; Ontario, 121,333; Manitoba, 43,306; Saskatchewan, 93,924; Alberta, 73,212; Colombie-Britannique, 19,934.

Les fermes ci-dessus ont été recensées lors du recensement de l'Agriculture de 1961 suivant une définition établissant qu'une ferme est une exploitation d'une acre ou plus dont les ventes de produits agricoles durant les 12 mois ayant précédé la date du recensement, ont été évaluées à \$50 ou plus. Terre-Neuve a été omise parce que des estimations régulières du revenu agricole ne sont pas calculées pour cette province.

En outre, le recensement a établi une estimation du nombre de fermes commerciales